

**Renseignements programme**

Laura Lainele • llainele@efe.fr

**Renseignements inscriptions**

IFE BENELUX  
Rue de la Science, 4  
1000 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 533 10 15  
Fax : +32 (0)2 534 89 81  
ifebenelux@ifexecutives.com

**Participation (+ TVA 3 %)**

1 jour = 850 € HT

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation du stage.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par virement à notre banque - FORTIS Banque IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000
- Code BIC : BGLULLL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture.

**Inscriptions**

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui devra être payée avant le début de la conférence.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 02/08/02 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler.

**Annulations**

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

**Dates et lieu de la formation**

**MERcredi 3 juin 2009**

**Hôtel Hilton**

**Rue Jean Engling, 12**

**1466 Luxembourg**

**Tél. : +352 43 781**

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant le stage.

**OUI**, je m'inscris à la formation "La SPF" (code 26147) du 3 juin 2009

Nom et prénom \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_ Fonction \_\_\_\_\_

Secleur d'activité \_\_\_\_\_

N° de TVA \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal  Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

E-mail \* \_\_\_\_\_

Signature et cachet obligatoires :

\* Indispensable pour vous adresser votre convocation

26147 N

## Intervenants

Journées animées par

Jean-Luc Dascotte  
**WILDGEN, PARTNERS IN LAW**  
Sébastien Wiander  
**EXPERTA LUXEMBOURG SA**  
John Hames  
Giuseppe Tuzze  
**ERNST & YOUNG**  
Jacques Malherbe  
**LIEDEKERKE WOLTERS  
WALBROECK KIRKPATRICK  
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE  
DE LOUVAIN**  
Sabrina Scarnà  
**SIMONT BRAUN  
SOLVY BUSINESS  
SCHOOL, ULB ET À LA  
FUCAM (CEFIAD), LICENCE  
SPÉCIALE EN PLANIFICATION  
PATRIMONIALE**

- Maîtrisez le régime juridique et fiscal de la Société de gestion de Patrimoine Familial
- Quels problèmes pratiques sont apparus avec les régimes transitoires des Holdings 29 ?
- Quelle utilisation pratique de la SPF ?
- Comparez la SPF avec d'autres structures d'investissement et de planification

www.ifebenelux.com



MERcredi 3 juin 2009 • HÔTEL HILTON • LUXEMBOURG

# LA SPF

Pourquoi y recourir ?





# Quelle utilisation concrète de la SPF ?

MERCREDI 3 JUIN 2009

## LA SPF



### À qui s'adresse cette formation ?

- Conseillers en gestion de patrimoine
- Gestionnaires de fortune, family officers
- Conseillers en investissement financier
- Responsables de clientèle privée
- Administrateurs, présidents et directeurs généraux
- Directeurs financiers, fiscaux et juridiques
- Responsables de l'ingénierie financière
- Responsables de gestion de portefeuilles
- Avocats, consultants
- Notaires
- Experts-comptables

### Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Maîtriser les aspects juridiques, fiscaux et pratiques de la SPF
- Bénéficier d'applications pratiques de la SPF
- Choisir la structure adéquate d'investissement et de planification

### Quelle est la méthode de travail ?

- Exposés pratiques présentés par des experts de la matière
- La remise d'un support écrit détaillé en début de séminaire
- Des intervalles réservés aux questions des participants

8h45 *Accueil des participants*

9h00 *Allocution d'ouverture*

## ANALYSE RÉGLEMENTAIRE ET PRATIQUE DE LA SPF

### 9h05 H29 et SPF : quelles implications pratiques de l'abolition du régime H29 ? Quel régime juridique et fiscal de la SPF ?

- Problèmes pratiques rencontrés avec les régimes transitoires H29 : faites le point sur la jurisprudence de l'administration
- Un régime juridique souple
  - Pour quels types d'opérations ? Acquisition, détention, gestion et réalisation d'actifs financiers
  - Pour quel public ? Personnes physiques, entités patrimoniales
  - Les formes de sociétés possibles : SA, Sàrl, SCA, COOPSA. Quels avantages et contraintes des unes et des autres ?
- Un régime fiscal attractif
  - Quelle taxation lors de la constitution ?
  - Absence de taxation sur les revenus, absence d'impôt sur la fortune
  - Traitement des plus-values sur actions et boni de liquidation
- Pourquoi opter pour cette structure ? Pour un luxembourgeois ? Pour un belge ?
- La SPF vue de France et de Belgique
- Le projet d'élargissement de la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne et son impact sur la SPF

Jean-Luc Dascotte, Avocat à la Cour  
WILDGEN, PARTNERS IN LAW

10h45 *Pause-café*

### 11h00 Cas pratiques

#### Application pratique de la SPF

- État des lieux sur les réactions de la clientèle
- Transfert de siège d'une H29 vers le Luxembourg et transformation en SPF : opportunité et analyse des conséquences

- Transfert de siège d'une H29 vers la Belgique : opportunité et analyse des conséquences
- Transformation d'une SOPARFI en SPF ?
- Actionnariat de la SPF, opportunités
- Les utilisations types de la SPF : gestion patrimoniale, véhicule de « carried-interest » ...
- Limites d'utilisation : types d'actionnaires, de transactions...
- Le régime de validation par les professionnels du secteur

Sébastien Wiander, Senior Vice-President,  
Head of Corporate and Tax Engineering  
EXPERTA LUXEMBOURG SA

12h15 *Déjeuner*

## COMPARAISON DE LA SPF AVEC D'AUTRES STRUCTURES

### 13h45 Comparaison de la SPF avec les véhicules d'investissement SOPARFI, FIS et Sicar

- Comparaison des caractéristiques juridiques et fiscales de la SPF par rapport à d'autres véhicules luxembourgeois : la SOPARFI, la Sicar et les FIS
- Quels avantages et inconvénients par rapport à ces autres véhicules luxembourgeois ?
- Quel véhicule privilégié selon le type d'investissement ou d'investisseur ?  
Cas pratiques

John Hames, Partner

Giuseppe Tuzze, Senior Manager  
ERNST & YOUNG

14h45 *Pause-café*

### 15h00 Comparaison de la SPF avec les véhicules de planification trust et fondation

- Faites le point au préalable sur la donation en droit civil et fiscal
  - Acte authentique ou don manuel ?
  - Pacte adjoint
  - Clause de retour

- Droit national ou droit étranger
- Comment se positionne la SPF par rapport au trust ?
  - Reconnaissance des trusts étrangers
  - Régime fiscal du transfert, des actifs, des revenus et des distributions
  - Droits de succession
- Par rapport à la fondation ?
  - Régime juridique et fiscal
  - Fondation belge ou étrangère
  - Certification de titres

Jacques Malherbe, Avocat Associé  
LIEDEKERKE WOLTERS WAELEBROECK  
KIRKPATRICK  
Professeur émérite  
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

### 16h00 Cas pratiques

#### Comment garder le contrôle lors de la gestion et de la transmission d'actifs ? Comparaison de la SPF avec la SOPARFI et la société de droit commun belge

- Quel véhicule privilégié pour céder les parts de sa société opérationnelle à une structure holding ?
- Loi du 11 décembre 2008 : quels sont les risques de taxation des plus-values internes ?
- La SPF en tant que gestionnaire de portefeuilles familiaux face à sa grande concurrente, la société de droit commun : avantages et inconvénients
- Inopposabilité de la SPF et transparence de la société de droit commun
- Analyse fiscale de la donation des parts de la SPF, de la SOPARFI ou de la société de droit commun

Sabrina Scarnà, Avocat  
SIMONT BRAUN

Chargée de conférences au Mastère spécial en Gestion fiscale  
SOLVAY BUSINESS SCHOOL, ULB ET À LA FUCAM (CEFIAD), LICENCE SPÉCIALE EN PLANIFICATION PATRIMONIALE

17h00 *Clôture de la conférence*